



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### SAFER

Question écrite n° 14505

#### Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fonctionnement des SAFER, et en particulier sur la vente des terrains que ces organismes ont préalablement achetés. En effet, il est nécessaire que les SAFER ne vendent pas les terrains d'une façon qui favorise systématiquement les grandes exploitations. Ce principe n'est pas toujours appliqué. Elle lui demande comment, dans ces conditions, il est possible de donner leur chance à ceux qui ont de plus petites exploitations, notamment les jeunes qui s'installent.

#### Texte de la réponse

Les jeunes agriculteurs se voient actuellement attribuer par les SAFER 40 % des surfaces rétrocédées annuellement, dont près de la moitié à titre de premières installations, qui s'opèrent pratiquement toutes hors cadre familial. Depuis trois ans les surfaces affectées aux installations et réinstallations lors des rétrocessions sont en progression régulière. Elles atteignent, ainsi en 1997, 28 300 hectares, sur un total de 99 950 hectares rétrocédés, auxquels s'ajoutent un peu plus de 1 000 hectares consacrés à des installations de complément. Compte tenu de cette priorité donnée à l'installation, les agrandissements d'exploitations représentent, pour la première année, moins de 50 % des surfaces totales attribuées. Aux termes du projet de loi d'orientation agricole ces rétrocessions tendant à l'agrandissement et à l'amélioration parcellaire des exploitations se verront explicitement assujetties aux règles de contrôle des structures agricoles et soumises à autorisation préalable dès lors que les biens attribués par les SAFER auront été acquis par voie de préemption. Les interventions des SAFER seront également soumises à autorisation, dans les conditions de droit commun, lorsqu'elles auront pour conséquence la suppression d'une unité économique égale ou supérieure au seuil fixé par le schéma directeur départemental des structures agricoles.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marisol Touraine](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14505

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1998, page 2721

**Réponse publiée le :** 14 septembre 1998, page 5045